L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 18 AVRIL 1872.

[illegible] Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LAMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 18 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au magasin No 102, rue Gravier—Linge, lingerie, chapeaux, malles, caisses, etc., etc.

Par E. Roger & Co., rue Vieille-Levée—1100 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, rue des Magasins—Cargaison de la goëlette Cora Smiser.

Par S. Guimault, au coin des rues Hughes et Levée—Le fonds d'un café. Et, à 5 heures P. M., rue St-Louis, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Louis—Outils de menuisier et de charpentier.

Par B. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 57 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par Voorhies, Antier & Co., dans leur salle d'encan, No 26, rue Vieille-Levée—Bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, Nos. 62 et 64, rue de la Douane—marchandises sèches, jaquettes, bonneterie, dentelles Cluny.

Chaussures à l'encan.—Aujourd'hui, jeudi courant, à 10 heures du matin, M. Voorhies, Antier & Co, vendront, dans leur salle d'encan, No 26 de la rue de la rue Vieille-Levée, plus de 1,400 caisses de bottes, souliers et brodequins, venant des meilleures fabriques du Nord et composant un des plus beaux assortiments de chaussures qui aient jamais été offerts sur ce marché. Les conditions de la vente seront annoncées au moment de la vente qui est tout à fait sans réserve.

[illegible] Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Gravier.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi :

OPÉRA—L'Etoile du Nord.

ACADÉMIE—Black Crook.

ST CHARLES—Fasio, ou la Femme Italienne.

VARIÉTÉS—Streets of New York.

La Convention Démocratique.

La Convention Démocratique d'Etat doit se réunir aujourd'hui, à midi, dans la salle du Théâtre National, rue Perdido.

Nous ne connaissons encore qu'une partie des nominations faites par les paroisses. Il y en a beaucoup d'excellentes et il en a quelques-unes qui sont ou regrettables ou peu satisfaisantes. Mais nous pensons que les bons éléments l'emporteront sur les mauvais dans les délibérations de l'assemblée.

Une des premières questions qui va être soulevée est celle de l'ajournement de la Convention. Les arguments que l'on invoquera en faveur de cette mesure, peuvent avoir de la valeur dans les circonstances ordinaires, mais ils ne nous paraissent pas applicables à la situation présente. La démocratie, en Louisiane, n'a pas l'espoir de pouvoir influencer, en quoi que ce soit, les choix des candidats présidentiels à Cincinnati, à Philadelphie ou ailleurs ; elle n'a aucun rôle à jouer dans ces conventions et elle n'a pas besoin d'attendre les décisions de ces réunions pour procéder à l'organisation de ses forces et pour s'occuper des moyens propres à assurer un changement dans le gouvernement local de la Louisiane.

L'esprit public est arrivé à un état d'exaltation qu'il faut mettre à profit pour commencer la campagne électorale sous d'heureux auspices. Il ne faut pas laisser refroidir l'exaltation causée par une crise politique de trois mois. Jamais population n'a été mieux préparée à suivre l'impulsion qu'elle a le droit d'attendre de ses délégués. Un ajournement occasionnerait un désappointement général.

Nous sommes donc en faveur de l'adoption immédiate d'un programme d'action.

Ce programme doit être de nature à donner satisfaction à tous les conservateurs et aux républicains honnêtes qui sont dégoûtés du régime que leur parti a établi en Louisiane. Il faut que les réformistes ne puissent rien trouver à y objecter et qu'ils soient, au contraire, amenés à s'y rallier.

Le programme doit s'expliquer carrément sur les réformes à obtenir, et ne pas hésiter à demander à la fois la réduction de la dette et celle des impôts. A cette condition seulement il sera populaire et il entraînera l'adhésion des masses. Le choix des candidats exige la plus grande circonspection. La Convention ne doit pas se laisser guider uniquement par les services qu'ont pu rendre à la démocratie les candidats proposés. Elle ne doit pas perdre de vue la nécessité de rallier sous un seul drapeau tous ceux qui sont opposés au régime actuel, et elle doit tenir compte des idées et même des préjugés d'un grand nombre d'électeurs, animés d'un sincère désir de réforme, qui seraient exposés à voir les conservateurs diviser leurs votes, ce qui nous conduirait probablement pour quatre années de plus sous le joug radical. En des candidats également honnêtes et également capables, la Convention doit choisir celui qui pourra rallier le plus de voix en dehors des rangs de la démocratie. C'est la condition du succès.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il faut pour les plus hautes positions des citoyens dont les noms s'imposent d'eux-mêmes et soient une garantie de moralité, de fermeté dans la répression des abus, et d'esprit de conciliation dans l'administration du gouvernement.

Il y a, nous en sommes convaincu, assez d'hommes de sens dans la Convention pour faire prévaloir ces considérations tirées d'une situation tout exceptionnelle dans l'histoire d'un peuple.

Le désir d'affranchir la Louisiane de l'oppression ruineuse et dégradante sous laquelle toutes ses forces productives sont paralysées, doit l'emporter sur l'esprit de parti, sur les rancunes ou les prédilections personnelles. Les délégués doivent se bien pénétrer de la gravité et de l'importance de leur mission et, avant d'émettre un vote, ils doivent mûrement réfléchir aux conséquences qu'il peut avoir pour le peuple tout entier de l'Etat. La délivrance de la Louisiane, par tous les moyens honnêtes et légitimes, au prix de tous les sacrifices compatibles avec l'honneur et le devoir, tel est le but que doivent avoir sans cesse présent à l'esprit les mandataires entre les mains desquels une population opprimée a remis la défense de ses droits les plus sacrés, de ses libertés les plus chères, de sa fortune présente et de l'avenir des générations qui lui succéderont.

COLLÉGE COMMERCIAL.—Ce collége, situé rue du Canal 201 et 203, offre tous les avantages désirables pour ceux qui veulent recevoir une éducation d'affaires. Beaucoup de ceux qui ne savaient rien en y entrant en sont sortis avec une éducation achevée. On apprend au Collége de Soulé non seulement la tenue des livres et l'écriture, mais encore les calculs commerciaux et les langues modernes. Les professeurs sont fort habiles et les conditions d'admission très libérales. Voyez l'annonce.

LIQUIDATION SÉRIEUSE.—Voilà une bonne occasion d'acheter des articles de toilette à bon marché, ainsi que des articles de fantaisie. La maison J. G. Bermel est entrée en liquidation et offre au prix coûtant son immense fonds de marchandises. Nous renonçons à donner une idée de la composition de ce fonds qui est d'une richesse et d'une variété extrêmes. Ce que nous avons à faire de mieux, c'est de référer nos lecteurs à l'annonce.

GRENADINES A CANEVAS NOIR.—Les dames sont invitées à aller examiner un grand assortiment de grenadines noires tout récemment importées par la maison Barrière, rue du Canal, 135, et qui seront vendues à très bon marché. Voyez l'annonce.

55. 55—Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de Fagonne de vente rue Royale, 139.

☞ On ne peut émaner à acheter un machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Ralbright. [illegible]

[illegible]

☞ Pour la commodité de [illegible] Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ses machines rue Royale, 139.

Courses du Jockey Club DE LA LOUISIANE.

Le beau temps et la vogue continuant à favoriser les courses du Jockey Club de la Louisiane aux Fair Grounds. La foule s'y porte chaque jour avec le même empressement et elle paraît prendre un intérêt de plus en plus vif aux luttes hippiques dont le programme est habilement varié. Les tribunes ont été construites de façon à garantir entièrement les spectateurs des rayons du soleil, l'après-midi, de sorte que rien ne gêne le plaisir des curieux et des curieuses. On peut suivre facilement toutes les péripéties des courses. Aussi les plus novices en fait de sport partagent-ils l'intérêt et l'animation des plus vieux sportsmen.

Les courses d'hier n'ont pas été moins intéressantes que celles des deux premières journées. La première était une course de deux milles pour chevaux de tout âge. La bourse du club était de $1000 dont $750 pour le premier cheval et $250 pour le second.

Six chevaux étaient engagés: Sancebox, Nathan Oaks, Pilgrim, Arizona, Barney Williams et Niagara. La course a été gagnée par Sancebox qui, au premier mille avait 300 yardes d'avance, mais qui au but ne dépassait plus Nathan Oaks que d'une demi-longueur. Pilgrim est arrivé le troisième. Les deux milles ont été franchis en 3:41.

La seconde course était une course de trois milles pour chevaux de tout âge. La bourse du Club était de 2,000 dont $1,300 pour le premier cheval, $400 pour le second et $100 pour le troisième.

Sept chevaux étaient engagés: Morlacchi, Madame Dudley, Conductor, Wanderer, Tom Corbet, Nannie Douglass et Glenrose. Pendant le premier mille les distances ont été très rapprochées, Nannie Douglass et Conductor ayant la tête, mais au second mille les chances ont tourné et Morlacchi est arrivé premier en 3:32 1/8, suivi de près par Madame Dudley, Conductor venant troisième et Wanderer quatrième. La seconde manche a été gagnée par Morlacchi, en 3:50 1/2, Madame Dudley conservant le second rang et les autres étant distancés.

La quatrième journée promet d'être émotivante ; le programme en est entièrement nouveau. La première course est une course Handicap de haies. Le parcours est de deux milles avec huit haies. Les chevaux de tout âge y sont admis. La bourse du club est de $800, dont $600 pour le premier cheval, $150 pour le second et $50 pour le troisième. Il y a quatre chevaux d'engagés : Von Moltke, Village Blacksmith, Temple et Blind Tom.

La seconde course est une course d'un mille pour chevaux de trois ans (Pickwick Stake). L'entrée est de $25 ; le club y ajoute $1500 dont $1200 pour le premier et $300 pour le second, le troisième reprend sa mise. Vingt-trois chevaux sont engagés.

Nos lecteurs trouveront dans le programme publié dans une autre colonne les entrées faites pour ces deux courses. Le nombre et la qualité des chevaux engagés ajoute à l'attrait du programme.

SECOURS AUX ORPHELINES.—Nous ne saurions trop engager les personnes qui n'ont point encore visité la foire ouverte à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, à s'y rendre sans délai. Elles y trouveront double profit, car elles accompliront une bonne œuvre tout en passant fort agréablement une partie de la soirée. Il s'agit d'aider les sœurs de St-Joseph à achever l'Asile où elles recueillent les nombreuses orphelines des quartiers reculés de la ville. D'autres hospices plus favorisés sont richement dotés et reçoivent de magnifiques offrandes ; ceux des faubourgs créoles sont à peu près délaissés. L'Asile de St Joseph, au coin des rues St-Philippe et Galvez est de ce nombre, et c'est pour lui venir en aide qu'un certain nombre de dames charitables de la Nouvelle-Orléans se sont décidées à organiser la foire qui se tient en ce moment à la Parfaite Union. Que tous ceux qui compatissent à la souffrance et dont les sympathies sont acquises à la cause des orphelins, s'empressent donc d'y apporter leur obole et de secourir de cette manière de pauvres enfants abandonnés.

Nos très sincères remerciements à Mmes Séguin et Jaquet qui ont eu la gracieuse attention de détacher à notre profit quelques unes des exquises friandises qu'elles tiennent à la disposition des visiteurs de la foire. Puissent les acheteurs affluer à leur table et leur permettre de verser de fortes recettes dans la sébile des orphelines !

THÉATRE DE L'OPÉRA.—C'est ce soir qu'a lieu la représentation au bénéfice de Mme Naddi. L'Opéra donne, à cette occasion, la première représentation de l'*Etoile du Nord*, opéra comique en trois actes, de Meyerbeer.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.—Nous apprenons avec plaisir que la location des places, pour la représentation extraordinaire de vendredi, marche au gré des personnes qui président à l'organisation de cette soirée. Le succès est certain grâce au concours dévoué des dames sous le patronage desquelles la représentation est donnée. Le prix de loges et de fauteuils a subi une augmentation : mais les troisièmes et les quatrièmes sont au tarif ordinaire. Nous appelons l'attention du public sur l'annonce qui se trouve à la deuxième page du journal. Elle contient le programme du spectacle et les prix des diverses places.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le *Black Crook* fait toujours fureur à l'Académie de Musique. Les intermèdes intéressants ou amusants, dont la pièce est parsemée, varient tous les soirs, et il y a émulation entre les artistes de différents genres qui sont chargés à l'attrait du drame-féerie. Scènes de ventriloquie, gymnastique féminine, chiens savants se succèdent au grand amusement des spectateurs. Les étoiles de la danse, Marie Bonfanti et Ida de Vère, se font toujours très applaudir.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a reçu quatre fois plus de prix, depuis ces dernières années, que toutes les autres ensemble. Allez la voir à la nouvelle succursale, No 139 rue Royale.

(*Communiqué*)

Un appel touchant aux populations charitables des Etats-Unis.

Le Très révérend Michael Chaldany, abbé mitré de l'ordre ancien de St Antoine du Désert, et vicaire-général et *Chorepiscopus de l'Archevêque d'Aleppo* (du rite catholique *Maronite*) est dans cette ville.

Les Maronites sont une nation catholique, habitant la *Terre Sainte*. Le centre de leur communauté est au *Mont Liban*. Depuis des siècles ils ont fait l'admiration du monde catholique. Le célèbre historien de l'Eglise catholique, l'abbé Rohrbacher, les appelle les "Catholiques modèles de l'Est."

Les persécutions qu'ils subissent sont terribles, spécialement de la part des Druses, peuple païen qui habite dans leur voisinage. Les Mahométans aident aussi les Druses à les persécuter. Leurs églises, leurs écoles, leurs asiles pour les malades et les malheureux ont été maintes fois attaqués par suite d'une haine diabolique de la religion de notre Sauveur. Mais les Maronites endurent tout, et, cependant, sont et pratiquent leur religion.

Le Très révérend Chaldany, qui est maintenant dans cette ville, est venu ici avec les hautes recommandations des autorités catholiques de Rome, [illegible] celle du cardinal Barnabo, de la propagande. Il a reçu aussi l'accueil le plus cordial de nos archevêques et évêques [illegible] ce pays. Comme le Très révérend Chaldany ne parle aucune des langues usitées dans ce pays, cela ne blessera pas sa modestie religieuse de dire de lui qu'il est lui-même *Confesseur de la Foi* jusqu'au sang.

Les deux frères ont eu l'honneur de donner leur vie pour la Foi Catholique dans la même persécution, pendant laquelle il a été lui-même blessé,—comme on le voit encore à l'oreille gauche et au côté gauche de la tête. On le crut tué, mais il a survécu pour venir ici et plaider parmi nous pour ses frères persécutés.

"L'aumône, disent les Saintes Ecritures, délivre de la mort." La dureté de cœur chez les chrétiens provoque la colère de Dieu. Une tendre compassion et la charité à l'égard de ceux qui partagent la passion de Notre Seigneur et souffrent pour sa cause, peuvent détourner la verge [illegible].

Il y a des milliers de veuves et d'orphelins parmi les Maronites, laissés par ceux qui ont souffert pour la foi. [illegible]

[illegible]

[illegible] M. CHALDANY [illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Souscriptions reçues au Bureau de "l'Abeille."

17 avril 1872.

S. Potonier (mensuel)	$5 00
Listes précédentes	10,00[illegible]
Total des listes de l'Abeille	$10,00[illegible]

Le trésorier a reçu, hier, le montant des listes de souscription de la paroisse St-Jacques, que nous reproduisons plus bas. Voici l'état de situation :

Listes de la paroisse St-Jacques, 10 0/0 prime sur $23 50 en or et en argent	$403 80
	2 35
Reçu à l'Abeille	$406 15
	5 00
Listes précédentes	21,593 99
Total général	$22,005 14

Liste de souscription pour la libération du territoire français, paroisse St-Jacques.

LISTE DU LOUISIANAIS.

Le *Louisianais*	$10 00
Me. J. Laporte	1 00
F P Poché	10 00
J Laporte	5 00
J Billon	5 00
L Grandbourg	5 00
Rév. Rousse	5 00
E Ricaud	5 00
L Ricaud	5 00
L Lataple	3 00
J Lemane	10 00
Dr. L. De Porter	10 00
J Telesier	10 00
Rév. Renaudier (or)	20 00
X	20 00
T Genre	5 00
J Cuinet	2 00
H L Sallettes	2 00
J A Arnaud (argent)	1 00
Ch. Baud	1 00
Michel Chabarri	1 00
Cons. Dornier	1 00
Aug. Metté	2 00
	$139 00

LISTE DE M. J. DORNIER.

J Dornier	5 00
Plus $2.50 par mois pendant 6 m	
C Lachapelle	2 50
J L Rémy	2 50
Dr. E Mabieu	10 00
Plus $5 par mois pendant 6 mois.	
A Rybisky	1 00
Plus $1 par mois pendant 6 mois.	
C Carite	10 00
J M Ricaud	10 00
T Tortel (argent)	2 50
Memorandum	30 00
Paul Creeh	5 00
Henri Pierron	10 00
F Genre	5 00
Me. F Genre	5 00
Me. Ve. Giraud	5 00
Marius Laty	5 00
Laurent Bonnecaze	2 50
R C Kunneman	2 50
C	5 00
Eugène Adam	5 00
J Druilhet Sr	5 00
Tale Bourtoumieux	2 50
Me. Labat	2 00
Souvenir	5 00
J Espioua	2 50
J Bourdus	5 00
Un inconnu	30
Total	$145 80

LISTE DE JOSEPH GUNIER.

Joseph Gunier	$10 00
Chiquet et Massat	10 00
Eugène Clin	10 00
Bouvin	5 00
J Bernichon	5 00
Frick	5 00
S Mingot	2 00
L Lallemand	2 00
A Vasciot	2 00
F Furetade	1 00
Chevet	1 00
E Lebenf	1 00
Philippe Paille	1 00
	$55 00

LISTE DE M. DE LOBEL MAHY.

I de Lobel	$20 00
Me. Ve. Locoul	10 00
Alfred Ruman	10 00
Guillaume Courrége	10 00
J V Armant	5 00
A F Kroll	5 00
Favares Léon	2 00
S Trègre	2 00
	$64 00

RÉCAPITULATION :

Liste du *Louisianais*	$139 00
" de M. J. Dornier	145 80
" de J. Ganier	55 00
" de M. de Lobel	64 00
Total	$403 80

Dont $20.00 en or et $3.50 en argent.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînettes. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

CÉLÉBRATION DE LA CINQUANTAINE D'UN MARIAGE.—On n'a pas encore cessé de célébrer—malgré la marche de ce qu'il est convenu d'appeler progrès—l'anniversaire de la cinquantième année d'un mariage. Les Louisianais, surtout, héritiers de coutumes qui en valent bien d'autres, auront toujours parmi eux des familles où l'on tiendra à honneur de rester fidèle au culte des anciens souvenirs.

Nous en avons une preuve dans une réunion "du bon vieux temps," qui vient d'avoir lieu dans le village de Milneburg et dont un ami a bien voulu nous communiquer quelques détails.

Le vénérable Charles Fagot, gardien du phare, célébrait la date de son union avec Virginie Bienvenu, âgée, aujourd'hui, de soixante-huit ans. Il s'est marié, le lundi 15 avril 1822, entre midi et une heure, et lundi dernier, 15 avril 1872, à la même heure, le père Subileau, de l'église St-Augustin, remerciait, au nom du couple, en présence de parents, de compagnons d'enfance et de jeunesse,

Le Dieu si bon qui nous écoute,
Nous exauce et veille sur nous.

Quatre des personnes dont M. Fagot se rappelait la présence lors de son mariage assistaient à la cérémonie et à la petite fête de lundi. Autour d'elles se groupaient une trentaine de descendants sur qui les regards des aïeux se reposaient avec bonheur. On remarquait, parmi les invités, citoyens bien connus du Troisième District, deux vieux amis de la famille, les juges Duvigneaud et Viavant, auxquels les années n'ont rien ôté de la bonne gaîté et de l'esprit d'autrefois.

M. Fagot et sa femme sont nés dans la paroisse St-Martin, où il leur reste de nombreux amis. Ils ont eu huit enfants—quatre fils et quatre filles—qui sont tous vivants, excepté leur fils aîné, Charles, mort au service de la Confédération. Soldat de 1815, M. Fagot vénère la mémoire de Jackson, et n'est jamais plus heureux que quand on lui fournit l'occasion de faire l'éloge de son illustre chef.

M. Fagot a été nommé gardien du phare par le président Pierce. Renommé par le président Lincoln, il est encore à son poste après 19 ans de service. Espérons que le prochain Président—quel qu'il soit—suivra l'exemple de ses prédécesseurs et que la guillotine fédérale respectera la tête officielle du vieux serviteur.

VOL.—Hier, de grand matin, un voleur inconnu est entré dans la maison du Dr C. P. Ames, médecin de la ville, au coin des rues St-Charles et Melpomène, et a emporté pour $150 d'effets et de linge. Mais l'industriel, voulant se rafraîchir avant de s'en aller, a ouvert le sideboard et en a tiré une collation dont il s'est régalé gratis ; après quoi il s'est retiré très satisfait de son expédition matinale.

VOL ET OBJETS VOLÉS.—Frank Robinson a été arrêté hier matin au coin des rues Thalie et Camp, sur une accusation de vol. Il avait sur lui quelques pièces de coton et autres marchandises sèches. En conséquence, le procès est tout fait contre Robinson. Il a été pris portant sur lui sa condamnation.

FEU.—Hier, sur les 4 heures du soir, le feu a pris à une piquerie de coton appartenant à M. Paul Lecour, rue Richard, entre les rues Religieuse et Tchoupitoulas. La piquerie et cinq balles de coton ont été détruites. Le coton appartenait à M. Patrick Murphy. L'écurie de ce dernier, joignant la piquerie, et trois floats, (grands drays à quatre roues) lui appartenant ont été réduits en cendres et sa maison a été considérablement endommagée.

La piquerie louée par W. B. Higgins a souffert beaucoup. Les flammes, faisant de nouveaux progrès, une bâtisse haute en bois, propriété de Mme Strawmayer et occupée par elle, a été partiellement détruite. Les dépendances de la maison de M. Frank Rus, au coin des rues Religieuse et Richard, ont été brûlées et quelques balles de coton dans la piquerie de Thomas Leon ont été endommagées.

M. Murphy avait une assurance de $3,600, MM. Weiner et Higgins une assurance de $5,000 et Mme Strawmayer une assurance de $2,500.

UN EMPOISONNEMENT MULTIPLE.—Nous lisons dans le *Toulousain* :

"Une effroyable nouvelle a plongé notre ville dans la consternation la plus profonde. Le bruit courait que plusieurs élèves du collége des Maristes de la Sayne étaient morts empoisonnés. Il n'en était rien ; les auteurs du crime ne s'étaient pas attaqués aux enfants, mais à leurs professeurs.

"Les pères ont été rudement éprouvés. [illegible]

[illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

Surveillance exercée par la France contre les Carlistes.

Saisie d'armes et de munitions sur la frontière espagnole.

Le comité sur les capitulations des places fortes pendant la guerre.

Rapport sur la capitulation de Metz.

Deux autres Communistes condamnés à mort.

Incendie des casernes du Prince court.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 17 avril—Les autorités de Bayonne, chef-lieu du département des Basses-Pyrénées, sur la frontière espagnole, ont saisi quantités de munitions de guerre qui étaient destinées pour l'usage des carlistes.

Le gouvernement a donné ordre aux commandants de troupes sur la frontière d'exercer une surveillance extraordinaire pour empêcher tout mouvement qui pourrait être, sur le territoire français, en sympathie avec les carlistes.

Le comité qui avait été nommé pour faire enquête sur les circonstances relatives aux capitulations des villes et forteresses françaises pendant la dernière guerre, a fini son travail sur la reddition de Metz et a présenté son rapport.

On n'en connaît pas la conclusion et l'on dit que cette conclusion restera secrète pendant quelque temps. Le comité a encore à examiner les faits en connexion avec neuf capitulations y compris celle de la ville de Paris.

Les procès faits aux personnes accusées d'avoir participé à l'insurrection communiste continuent à Versailles. Deux hommes, hier, ont été condamnés à mort et deux à l'emprisonnement pour la vie.

Londres, 17—Le vote à la Chambre des Communes, hier, sur une résolution relative aux taxes locales, a ce pour résultat une majorité de 100 contre le gouvernement.

Paris, 17—Les casernes de Popincourt, dans le 11me arrondissement de Paris, ont été détruites par le feu. Cinquante chevaux ont été la proie des flammes.

Madrid, 17—Une bande de maraudeurs est entrée dans le village de Mancha et a saisi 3000 réaux appartenant aux fonds municipaux. Le chef de la bande a donné aux autorités locales un reçu de l'argent, signé, "Poco," général commandant en chef les armées fédérales de Don Carlos.

Londres, 17—Charles Reade, romancier et auteur dramatique, a annoncé son intention de poursuivre cinq journaux, dont il regarde les articles de critique comme diffamatoires à propos de sa pièce intitulée "Shilly Shally."

On ne doute presque plus maintenant, que la correspondance continentale du *London Telegraph* et l'article de ce journal, sur les relations entre la France et l'Allemagne, ne soient des pures inventions.

Liverpool, 17 avril—Le steamer Mississipi, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé aujourd'hui.

Londres, 17—La réponse du gouvernement anglais, contre les dommages indirects et dont il a été donné connaissance hier soir à la Chambre des Lords, est imprimée.

La pièce conclut par la description de la position des neutres sous le point de vue présenté dans l'affaire du gouvernement américain qui, est-il dit, les soumettrait à une anxiété perpétuelle, à des dangers incessants et à des réclamations et [illegible] nouvelles [illegible] une vigilance de la plus [illegible] pourrait satisfaire, tandis que la négligence même d'un agent [illegible] de lourdes pénalités nationales ; le commerce particulier serait sujet à une inquisition minutieuse et à une surveillance continue ; les individus seraient traqués par des espions et des dénonciateurs ; le commerce des belligérants serait entravé et l'hospitalité des pays entourés de précautions impossibles.

La Cour du Banc de la Reine, aujourd'hui, a accordé sur la demande de S. Ballentine un ordre requérant l'avocat-général, Sir John Coalridge, de dire les raisons pour lesquelles le prétendant à la succession Tichborne n'a pas été admis à fournir caution.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 17 avril—Le bruit court que les révolutionnaires ont reçu hier soir, de Camargo, un courrier confirmant la nouvelle de l'occupation de Saltillo par les forces du gouvernement sous le général Rocha et le gouverneur de l'Etat de Coahuila, le 12, et qu'il sauvera Monterey. Les révolutionnaires ont évacué Nuevo Laredo le 11, et se sont avancés dans l'intérieur, avec l'intention, suppose-t-on, de renforcer Monterey. Ce mouvement met les parts de Guerrero et Nuevo Laredo, sur le Rio Grande, dans la possession du gouvernement. Un effort sera fait par le général Ayala pour sortir de cette ville, avec 800 gardes nationaux, afin de joindre Cortina qui a 600 hommes, et livrer bataille à Trevino et Quiroga, près de Reynosa, occuper Camargo et les refouler de la frontière afin de les priver des moyens de se ravitailler sur le Rio Grande.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 17 avril—Les membres de la conférence annuelle de l'Eglise Episcopale-Méthodiste Africaine de Baltimore sont allés voir aujourd'hui le Président qui a répondu à leur adresse ; Personne, excepté eux-mêmes, ne pouvait se féliciter mieux que lui de ce que quatre millions de personnes, naguère esclaves, fussent libres aujourd'hui de penser pour eux-mêmes et d'adorer Dieu à leur manière et de ce que les droits civils pour tous fussent à la veille d'être reconnus dans tout le pays.

Il peut s'écouler quelque temps avant qu'ils puissent jouir de tous les droits qui appartiennent aux citoyens, mais ce jour viendra sûrement et il espère, promptement. En conclusion, il les remercie de leur visite et de l'expression de leur bonne volonté.

Washington, 17—SÉNAT—Un bill allouant $50,000 pour faire observer le passage de Vénus en 1874, a été adopté.

Un bill amendant l'*enforcement act* a été adopté. Il porte que si par les lois existantes d'un Etat ou d'un autre, l'élection, commençant le premier lundi de novembre 1874 dans le but de choisir les électeurs présidentiels, doit être continuée plus d'un jour, alors la dite élection sera continuée le nombre de jours requis par les lois de ces Etats.

Washington, 17—Chambre—Le bill d'allocation de l'Académie militaire a passé.

Un bill réduisant le nombre des employés dans la collection du Revenu de l'Intérieur, a été présenté.

Un bill pour faire exécuter les clauses du traité de Washington a été ajourné à quatre semaines.

Washington, 17 avril—Les commissaires réunis des Etats-Unis et du Mexique ont annoncé leur décision concernant la classe des réclamations des "Piedras Negras" au nombre de 190 contre les Etats-Unis élevées à l'occasion du pillage de la ville mexicaine de Piedras Negras par des compagnies de rangers texiens en octobre 1855. Une indemnité de $50,000 est accordée. Le gouvernement mexicain est chargé de la distribuer à 129 réclamants, sur preuves satisfaisantes.

Quant à la classe des réclamations connue sous le nom d'affaires de "déprédations indiennes," les commissaires ont annoncé que, tous l'opération de l'ordre terminant toutes les affaires, le tiers arbitre, le rapport [illegible] bien démontré [illegible].

NOUVELLES DIVERSES.

Kingston, Jamaïque, 15—Le steamer Edgar Stuart, avec une cargaison de matériel de guerre, portant les couleurs américaines et supposé appartenir aux révolutionnaires cubains, est arrivé ici en détresse, aujourd'hui, et a été saisi comme prise légale par le commodore qui commande ici ; le steamer n'étant pas muni de ses papiers de douane.

Le consul américain a protesté contre la saisie et envoie les documents concernant cette affaire à Washington, aujourd'hui, par le steamer Nevada, par la voie de la Havane.

New-York, 17—Arrivés à destination, les steamers Deutschland, et Parthia.

New York, 17—Le Duc Gayozzi, l'émissaire italien, est arrivé ici.

[illegible]

Jackson, Miss. 17—Fred. Douglass est arrivé ici ce soir, et a parlé aux gens de couleur sur les droits civils et la séparation de l'Eglise [illegible]

[illegible]

New-York, 17—Arrivés, les steamers [illegible]

[illegible]

Nashville, 17—Lundi soir, quatre hommes et un blanc, nommé Wingfield, accusé d'avoir commis un viol sur Mme Wilson, ont été, pendant qu'on les conduisait en prison, enlevés du train par une bande d'hommes armés et emmenés en dehors du [illegible]. On suppose qu'ils ont été exécutés. Il est avoué un shérif qu'ils étaient coupables du viol dénoncé. Mme Wilson mourra probablement des lésions qu'elle a reçues.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 17 avril—Descendus, les steamers Robt. Mitchell, C. H. Church, Indiana. Temps chaud et clair.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 17—Arrivée, la barque américaine Witterborn, en destination de Liverpool, avec une cargaison générale ; le steamer Harris, d'Indianola.

Passe à la Loutre, 17—Arrivé, le steamer Lavaca, de Cedar Keys.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 17 avril—Coton plus. Uplands 23 5/8. Orléans 24. Vendu 1,900 balles.

New York, 17 au soir—Argent 1/8, or 110 7/8 à 111.

Charleston, 17—Coton ferme. Mid. 22 1/4. Stock 17,218 balles.

Savannah, 17—Coton ferme. Mid. 22 à 22 1/4. Stock 30,266 balles.

Mobile, 17—Coton calme. Mid. 22 1/2. Stock 33,984 balles.

(*Dépêches d'hier soir.*)

New York, 17 avril—Une dépêche de Londres dit : L'arbitrage est suspendu jusqu'à l'arrivée de la réponse de Washington à la prochaine dépêche anglaise. [illegible]

Matamoros, 16 avril—Un courrier est arrivé ici aujourd'hui avec des dépêches au général Palacio, avec des dates de la Vera Cruz du 13 du courant, transmises par le télégraphe à Tampico d'où le courrier est parti le 13. Le général Cerallos est parti de la Vera Cruz le 13 avec des renforts pour Matamoros et on l'attend ce soir à l'embouchure du Rio Grande.

Les nouvelles de l'intérieur sont favorables au gouvernement, et les révolutionnaires ne paraissent pas être en forces suffisantes pour [illegible]. Ils se sont divisés en petites bandes sans chefs et [illegible] pour piller les villages sans défense.

Les généraux Trevino et Quiroga sont toujours près de Reynosa, retenus dans l'inaction par le manque de fonds, et leurs troupes refusent de marcher sur Matamoros, sans provisions et sans argent.

Des troupes sont envoyées du fort Brown, Texas, dans les haies de la vallée, pour empêcher l'enlèvement des bestiaux, en occupant les principaux débarcadères. Plusieurs compagnies sont parties de San Antonio pour remplir le même service.

St-Louis, 17—Stuart Robinson, du Kentucky, a commencé une poursuite contre le *Democrat*, aujourd'hui, pour libelle, ce journal ayant dit, suivant un rapport qu'il avait distribué au Nord, pendant la guerre, des vêtements infectés de contagion. Dommages demandés $50,000.

Le *Democrat* dit qu'il a publié le rapport par méprise, et que le lendemain il a rétracté l'article.

Cairo, 17—Dix corps non reconnus, venant du désastre de l'*Oceanus*, ont été enterrés aujourd'hui.

Paris, 17, midi—Rentes, 55 47.

M. CLUSERET.

Il y a quelques temps, M. Jules Claretie écrivait dans l'*Indépendance Belge* :

"La semaine dernière, un reporter américain de nos amis, avisé, devant les Variétés, une figure qu'il avait maintes fois rencontrée à New York. C'était celle de Cluseret. Le général, qui connaît fort bien les journalistes américains, s'approche de celui-ci et le salue. Stupéfaction de mon Yankee.

"—Comment, vous voici ?

"—En personne, répond Cluseret ; je voyage souvent dans mon domaine [illegible] ; je suis en Suisse [illegible] Je suis parti lundi.

"Puis, le reporter [illegible] boulevard Montmartre, et je vois, à l'instant, transmettre à mon journal de New York la nouvelle de votre passage à Paris. Seulement, pour pouvoir plus tard à la direction que je n'ai point fait erreur, signez-moi que vous avez bien réellement traversé Paris.

"—Volontiers," dit Cluseret.

Il appela un garçon, lui demanda une plume et de l'encre, et, sur un papier, écrivit : "*Je certifie que j'ai écrit ces lignes à Paris, le 1er mars 1872.*" Et il signa : *Cluseret.*

[illegible]

Ce qu'il y a de [illegible] c'est que le reporter [illegible] M. Claretie [illegible] à New York Herald [illegible]

[illegible]

Quel est donc ce mystère !

Nous lisons dans la *Liberté* du même jour :

Le journal G. Cluseret, qui fut la puissance militaire de la Commune, dans la campagne de Paris, [illegible]

[illegible]

Il s'agit de répandre le démenti de l'assertion du reporter, [illegible]

[illegible]

Ce qui [illegible]

[illegible]

Bulletin [illegible] Tous les [illegible] Paris, 17 avril. [illegible]

Jardin de Magnolia. Dimanche, 21 avril 1872. Grand Concert et Bal.

F. G. & C. W. BARRIÈRE, RUE DU CANAL, 135.

GRENADINES-CANEVAS NOIRES, [illegible]

TOILES CIRÉES, [illegible]

F. G. & C. W. BARRIÈRE.

LIQUIDATION SÉRIEUSE ET POSITIVE —DE LA MAISON— J. G. BERMEL 131 RUE DU CANAL 131

Vente au prix coûtant de l'immense Stock D'ARTICLES DE TOILETTE —ET— FANTAISIE.

Tels que Gants, Eventails, Bronzes, etc., Parfumerie, [illegible], etc., [illegible]

Chiens. Chiens.

[illegible]

Homan, Franchelling & André, TAPISSIERS.

[illegible]

HOMAN, FRANCHELLING & ANDRÉ.

Le Sirop Pectoral Balsamique de Dussagé

[illegible]

F. P. BROCHON, Propriétaire.

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, [illegible]

[illegible]

A. L. [illegible], Agent.

[illegible]

CONSULTATIONS, de midi à 2 heures.

MAISON J. GALINIER, RUE ROYALE, 101, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

Reçu par les derniers arrivages du Hâvre :

TOUTES LES NOUVEAUTÉS POUR MODES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ. CHAPEAUX GARNIS, modèles français.

CHAPEAUX DE PAILLE, FRANÇAIS, ANGLAIS, BELGES, SUISSES et AMÉRICAINS. Toutes les FLEURS—COIFFURES, TULLES et ORNEMENTS NOUVEAUX.

PRIX MODÉRÉS.

Scierie VARIETY, à Vapeur. [illegible]

Propriétaire. [illegible] Nlle-Orléans.

PRÉPARATION des bois [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A VENDRE, [illegible]

A Vendre,

Une jolie maison [illegible], avec une petite [illegible], [illegible] verger, potager, [illegible] voiture, [illegible] rivière Tchefuncte, [illegible] à quatre ou cinq milles de Mandeville. [illegible]

A Vendre ou à Louer,

[illegible]

BILOXI.

M. C. BOULOT [illegible]

Hôtel Barnes A Mississippi City,

[illegible]

NIXON, [illegible]

[illegible]

Courses ! Courses !

LOUISIANA JOCKEY CLUB.

QUATRIEME JOURNÉE—Jeudi 18 AVRIL.

PREMIÈRE COURSE.—Course Handicap de haies, [illegible]

1. Geo H. Rice entre le cheval bai foncé VON MOLTKE, par War Dance et Rhoda, [illegible]

2. T. Clark entre VILLAGE BLACKSMITH, [illegible]

3. B. Harrison entre TEMPLE, [illegible]

4. [illegible] BLIND TOM, [illegible]

SECONDE COURSE.—Pickwick Stake [illegible]

1. A. Buford entre la pouliche bai foncé MINNA, [illegible]

2. Aussi pouliche bai brun MINNUS [illegible]

3. James A. Grinstead, pouliche grise [illegible]

4. W. R. Babcock entre la pouliche bai foncé ETHEL SPRAGUE, [illegible]

5. Aussi pouliche bai, [illegible]

6. M. R. Potey, pouliche bai foncé BELLE DOUMAN, [illegible]

7. George Dilliband entre une pouliche bai [illegible]

8. George C. Rice entre le poulain bai foncé POINT, [illegible]

9. Aussi une pouliche bai foncé par War Dance [illegible]

10. C. W. Stewart entre la pouliche bai JENNIE McKENNY, [illegible]

11. D. Swigert entre le poulain bai SHYLOCK [illegible]

12. Aussi la pouliche bai MARGUERITE, [illegible]

13. [illegible] la pouliche baie ALICE, [illegible]

14. Aussi la pouliche baie SWEEPSTAKE, [illegible]

15. [illegible] CAPE [illegible]

16. Aussi le poulain bai SILENT FRIEND, [illegible]

17. T. G. [illegible] LONDON, [illegible]

18. [illegible]

19. T. G. [illegible]

20. Joseph A. [illegible] BIGLOUR, [illegible]

21. Aussi [illegible]

22. Wm Brady entre le poulain RED CLOUD, [illegible]

23. John H. [illegible] MARY FAIRIE, [illegible]

CINQUIÈME JOUR, VENDREDI, 19 AVRIL.

PREMIÈRE COURSE—Trotte d'un mille pour tous les âges. [illegible]

DEUXIÈME COURSE.—La Louisiane [illegible]

1. Mr E. [illegible] HENRY BROWN, [illegible]

2. [illegible] AIKEN, [illegible]

3. [illegible] STYLE, [illegible]

4. M. Rees entre la pouliche baie MARY HENNESSY, [illegible]

5. [illegible] WOODFORD, [illegible]

TROISIÈME COURSE.—[illegible]

SIXIÈME JOUR, SAMEDI, 20 AVRIL.

PREMIÈRE COURSE.—[illegible]

DEUXIÈME COURSE.—[illegible]

TROISIÈME COURSE.—[illegible]

Les Courses commenceront à TROIS HEURES et DEMIE.

[illegible]

RÈGLEMENTS.

[illegible]

GUS. A. BREAUX, Président.

[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS, 3 avril 1872.

Au Président et Directeurs de l'Association de [illegible]

[illegible]

F. MALLARD. [illegible] Royale.

Vente Volontaire.

LIQUIDATION définitive—M. T. GAUDEN [illegible]

[illegible]

REDMOND B. MANNION [illegible]

[illegible]

S. W. DUNBAR & SON [illegible]

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

J. A. DEBLANQUE. [illegible] CHAUBANT

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD, Avec une Usine à vapeur. H. CHAUBANT & CO. [illegible]

96 . . . Rue Vieille-Levée . . . 96

La seule Maison Renommée et la plus Ancienne Fabrique de CANDI A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS [illegible]

[illegible] CHOCOLATS.

[illegible] GATEAUX, [illegible]

FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c.

H. CHAUBANT & Co.

RED STORE

96 . . . Rue Vieille-Levée . . . 96

TOURNOIS —POUR LA— Sixième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.

DES Demandes ayant été faites au Directeurs de l'Association de la Foire [illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

—AU MAGASIN DE— A. B. GRISWOLD & CO.,

MONTRES [illegible]

A. B. GRISWOLD & CO.

Reçu par les DERNIERS STEAMERS D'EUROPE :

200 Pièces SIROP DE RAIFORT [illegible], [illegible] VIN DE MOFFIERS, [illegible] CIGARETTES D'ESPIC, [illegible] PAPIER FAYARD, CAPSULES [illegible], ALCOOLATURES, POMMADE aux Concombres, CAPSULES, DRAGÉES et GRANULES PHARMACEUTIQUES. SANGSUES [illegible]. VACCIN DE GÉNISSE. PARFUMERIE et DROGUERIE des premières Maisons Européennes et Américaines.

Aussi—TOUS LES MÉDICAMENTS Patentés connus aux Etats-Unis.

ST-CYR FOURCADE, PHARMACIEN, 216 . . . CANAL . . . 216 (Encoignure Rampart.)

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible] CINCINNATI LAGER BEER [illegible]

ROBERT PASSACHT. [illegible]

A la Spécialité de DEUIL, 21 . . . BOURBON . . . 21

[illegible]

A. LIBBY.

Un Domestique et une Femme de chambre.

ON demande une domestique de salle à manger, [illegible]

S. FERNANDEZ & CO., Marchands de Comestibles en Gros —ET— Négociants Commissionnaires, Marchands de BŒUF, PORC, FARINE, BACON, CAFÉ, SAINDOUX, RIZ, etc. Ils ont du VIN DE CATALOGNE de qualité supérieure qu'ils cèdent aux familles à bas prix.

No 186 de la rue Vieille-Levée.

BILOXI.

LE Public est informé que le Wharf du pied de [illegible]

FR. TOCHO, Propriétaire.

Pour la Veracruz.

[illegible]

Récompense.

[illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR, 84 . . . Rue Bourbon . . . 84

Entre les rues Douane et Bienville, Nouvelle-Orléans.

MIROIRS. MIROIRS. MIROIRS.

LE soussigné vient de recevoir d'Europe par les steamers [illegible] GLACES [illegible] MEUBLES [illegible] RICHES ETOFFES A MEUBLES, RIDEAUX [illegible] MEUBLES RICHES & ORDINAIRES [illegible] BRONZES D'ART, PENDULES, STATUES, [illegible]

PRIX TRÈS RÉDUITS

Savon. Savon. Savon.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

[illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible]

ILS importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÊME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, HYDROMEL, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, [illegible] rue Vieille-Levée.

HEBERT & Cie., RUE DE CHARTRES, [illegible]

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureau, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS.

[illegible]

REÇU par le steamer SAXONIA, [illegible] A. DUMAS, E. SUE, E. CAPENDU, A. KARR, [illegible] SOUVESTRE, H. MURGER, [illegible] GUSTAVE AYMARD, PAUL FÉVAL.

[illegible] LOUIS VEUILLOT, [illegible] LE MAGASIN PITTORESQUE [illegible] LE MUSÉE DES FAMILLES [illegible] BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES [illegible] HENRY DE KOCK, [illegible]

Un complet assortiment de LIVRES CLASSIQUES. Articles et Modèles pour le DESSIN.

HEBERT & Co.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE De la Nouvelle-Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le [illegible] mars 1872.

[illegible]

ACTIF :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, [illegible] mars 1872.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, 3 avril 1872.

Assermenté et signé par devant moi, notaire.

EDWARD IVY, N. P.

Le 3 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de [illegible] par action sera déclaré et porté au crédit des billets d'actions.

J. H. OGLESBY, Président.

JOHN T. HARDIE, Vice-Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1872.

Modes, Nouveautés, Fantaisies.

LA MAISON DERBÈS ayant complété son assortiment d'articles de printemps [illegible] offrir à ses acheteurs [illegible] complet et le plus varié [illegible] de FANTAISIE, consistant en [illegible] Fleurs, [illegible] Valenciennes, [illegible] Robes de baptême, [illegible] généralement tout ce qui concerne la toilette des dames et des enfants, lesquels seront vendus au prix [illegible] AU No [illegible] RUE ROYALE.

CAFÉ BISMARK, 42 . . . RUE ROYALE . . . 42

Concert tous les soirs Par un ORCHESTRE INCOMPARABLE.

Société choisie.

Pour Mandeville, Louisiana, Madisonville et Covington.

[illegible] MARY, [illegible]

V. [illegible]

Coin [illegible] et St-Louis.

PHARMACIE GRIFFO, 205 . . ROYALE . . 205 COIN HOSPITAL.

REÇU, par le dernier steamer, un assortiment complet de

Bandages herniaires, (PELOTES [illegible])

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

JOUR DU 17 AVRIL—CLASSE No [illegible]

[illegible]

HOWARD, [illegible]

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

Capital autorisé ... $[illegible]
Payé ... [illegible]

OFFICIERS :

Président ... JOHN E. BELL
Vice-président ... J. H. BEADLES
Caissier ... RICHARD JONES

DIRECTEURS :

J. E. BELL, de l'ancienne maison Kennett & Bell.
J. L. DUNNICA, de la maison J. L. Dunnica & Co.
THOS HENDERSON, de la maison J. & S. Henderson.
ALBERT CHAFFEY, Marchand de Vêtements.
H. BLOCK, de la maison Block, Bates & Co.
G. B. FISHER, de la maison Fisher, Johnson & Co.
J. H. BEADLES, de la maison Beadles, Wynne & Co.
J. P. GARVEY, [illegible]
A. DELGADO, de la maison Delgado & Co.
A. HIRSCH, [illegible]
H. C. PALMER, de la maison H. C. Palmer & Co.
A. WOODS, [illegible]

[illegible]

RICHARD JONES, Caissier.

INTÉRÊT SUR DEPOTS.

Banque Nationale Crescent City —DE— LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1872.

A PARTIR de cette date, un intérêt de quatre pour cent l'an sur tous les dépôts faits dans cette Banque, sera payé le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année.

Par ordre des Directeurs,

CHARLES FAURIE Jr., Caissier.

Banque Nationale Crescent City, de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 avril 1872.

[illegible]

CHAS. FAURIE Jr., Caissier.

SECURITY Life Insurance and Annuity Company, NEW YORK.

ACTIF [illegible]

[illegible] rue Carondelet, [illegible]

F. A. BARKER, Directeur.

JAMES PEYTON, Agent-Général.

Avis important aux Marchands de Groceries ET AUX DÉTAILLANTS DE CANDIS, SUCRE ET SIROPS AU LIMON.

MILLER & DIELMANN, 20 & 22 rue [illegible]

LES PLUS GRANDS FABRICANTS [illegible]

Candis, Sucre et Sirops au Limon.

Offrent au public leur CANDI EN BATON [illegible]

Ils offrent également LEURS VINS ET LIQUEURS de la Californie, ainsi que l'AMER DU Dr HENLEY, [illegible]

Le SUCRE et les SIROPS DE LIMON faits chez eux, par le Dr D. MOFFAT, sont LES MEILLEURS QUI SE FABRIQUENT AUX ETATS-UNIS.

Leur sucre au limon est le seul qui se fabrique au Sud et le meilleur qu'il y ait aux Etats-Unis. ILS LE GARANTISSENT SOUS TOUS LES RAPPORTS.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureaux, No 10 du Passage de la Bourse.

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le 31 mars 1872.

[illegible]

— ACTIF —

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAZE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 6 avril 1872.

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un versement de 25 pour cent sur le montant net des primes du premier trimestre de 1872, suivant l'amendement et s'élevant à $[illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc, [illegible]
[illegible] de Buyter, [illegible]
[illegible] Hans, Jr., [illegible]
[illegible] Mestou, [illegible]
W. Ager. [illegible]

A. Thiberge.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., —ET— FABRICANTS DE SIROPS, [illegible] VIEILLE-LEVÉE [illegible]

J. E. MERILH & Co. 170 . . . Rue [illegible] . . . 170

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, [illegible]

[illegible]